

Le relevé annuel des frais bancaires

Depuis le 1er janvier 2009, votre banque est dans l'obligation de vous adresser, chaque année courant janvier, un relevé de vos frais bancaires. Ce document récapitule l'ensemble des frais liés à la gestion de votre compte courant : moyens de paiement, services, agios, virements sur une année.

1-L'ensemble des frais liés à votre compte courant

Votre banque est désormais obligée de vous faire connaître le montant des sommes qu'elle perçoit annuellement au titre des services dont vous bénéficiez dans le cadre de la gestion de votre compte. Les frais liés à vos comptes-titres (PEA), à vos contrats d'assurance-vie, à votre épargne logement (PEL) ne sont pas mentionnés sur ce document.

2-Des frais détaillés service par service

Vous avez accès à une présentation détaillée des différentes catégories de produits ou services liées à votre compte courant ainsi que leur nombre et le montant global des frais perçus par votre banque. A ce titre, il faut savoir qu'en fonction de votre convention de compte, les virements et l'accès aux services Internet ne sont pas toujours gratuits.

3-Le coût de vos découverts bancaires

Vous pouvez comptabiliser/évaluer ce que vous coûtent vos découverts bancaires ainsi que tous les incidents de paiement : rejet de chèque, refus de prélèvement, etc. Il est important de garder à l'esprit que ces incidents ont un coût substantiel et donc de les limiter au maximum.



Banque Lafinancementpour tous
 Votre conseiller : Bernard Duchamps
 Votre agence : place de la bourse
 Place de la bourse
 75002 Paris

Récapitulatif annuel des frais Du 01/01/2008 au 31/12/2008

Stéphane Dupond
 28 boulevard du Trésor
 75010 Paris

Veillez trouver ci-dessous le récapitulatif des frais perçus au cours de l'année 2008 au titre des produits et services dont vous bénéficiez dans le cadre de la gestion de votre (vos) comptes(s) de dépôt.

libellé	nombre	débit	crédit
Votre compte 0085/01840934			
CONVENTION ET SERVICES			
Internet	1	24,88€	
Frais divers	2	5,34€	
MOYEN DE PAIEMENT			
Cotisation annuelle de Carte Bleue	1	13,45€	
Commission sur virements permanents	12	8,34€	
Commission sur virements occasionnels	2	2,89€	
Relevé de compte par quinzaine	12	4,75€	
FONCTIONNEMENT DU COMPTE			
Intérêts sur compte débiteur	2	8,50€	
Frais sur rejet de prélèvement	1	7,50€	7,50€
Totaux		75,65€	7,50€

Ce document ne vaut pas facture
 Banque Lafinancementpour tous

4-Le relevé annuel, c'est en janvier de chaque année que vous devez le recevoir !

Si tel n'est pas le cas ou si votre relevé comporte des irrégularités (relevé incomplet ou incompréhensible), adressez une réclamation à votre banque. En cas de litige, vous pourrez contacter la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

5-Une colonne "crédit" pour évaluer les "offres commerciales" de votre banque

Cette colonne ne figure pas sur tous les relevés. Elle permet de rendre compte des « offres promotionnelles » faites par votre banque : remboursement d'un produit et/ou d'un service, par exemple.

6-Le total de vos frais annuels

Toutes banques confondues, les frais annuels moyens seraient de 67 euros. Pour la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV), ce coût moyen s'élèverait à 74 euros/an. Si vos frais vous semblent trop élevés, contactez votre banque pour voir si votre convention de compte est adaptée à vos besoins.